

undefined - mardi 21 octobre 2025

Moselle-Pays-Haut

MOSELLE-NORD

Finances du syndicat des transports TeMo : Hayange porte plainte

Olivier Jarrige



Au cœur des doléances de la Ville de Hayange : les deux ponts de Thionville. Elle s'interroge depuis des années sur leur coût et leur utilité. Photo Armand Flohr

Fin juin, le rapport de la chambre régionale des comptes était accablant sur les finances du TeMo. L'ex-Smitu était responsable de «violation de loi, d'illégalité, d'irrégularité». Contributrice au budget du syndicat des transports, la Ville de Hayange a porté plainte avec constitution de partie civile.

Rendu public en juin, le rapport de la chambre régionale des comptes [a écrié la gestion du syndicat des transports TeMO. Il avait même suggéré des actions en justice.](#) Le président Rémy Dick avait évoqué la piste d'un contentieux et sa volonté « d'aller au bout des procédures ». [Il avait rappelé que le procureur avait été saisi.](#) La Ville de Hayange a porté plainte auprès du doyen des juges d'instruction du parquet de Metz, avec constitution de partie civile.

Dans un communiqué, le maire de Hayange Fabien Engelmann explique sa démarche. « À la suite de l'audit juridique et financier rendu public sur la gestion du TeMo (ex-SMiTU) et sur des pratiques susceptibles de constituer du favoritisme dans la conduite du projet « Citézen » et dans certains marchés passés par le TeMo, la Ville de Hayange a adressé une plainte simple au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Thionville le 7 juillet 2025. » Cette plainte est restée sans suite. « Faute de décision du parquet dans le délai de trois mois prévu par la procédure, la Ville a, le 13 octobre 2025, déposé une nouvelle plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction pour les mêmes faits allégués. »

• « Respect des règles d'égalité »

« En tant que ville fortement contributrice au budget de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, et finançant donc de ce fait le TeMo, la Ville de Hayange est directement concernée.

A fortiori quand on sait que la CAVF a décidé d'augmenter la contribution des communes et la taxe foncière intercommunale pour financer le syndicat de transports. À ce titre, la Ville de

Hayange entend connaître l'ensemble des éléments utiles à la manifestation de la vérité, afin de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics », poursuit Fabien Engelmann dans son communiqué.

« La plainte demande notamment la communication intégrale des pièces contractuelles, l'audition des décideurs et prestataires concernés et, si nécessaire, une expertise indépendante sur le montage du projet. L'objectif est de vérifier le respect des règles d'égalité de traitement entre candidats, l'absence d'avantages indus et la bonne utilisation des deniers publics, conformément au droit applicable. »

Cette plainte traduit de façon concrète les charges lancées depuis des années par le maire de Hayange à l'encontre de la gestion du Smitu. D'une réunion publique à un conseil communautaire, il a toujours contesté l'utilité et le coût des deux ponts de Thionville (70 M€). L'enjeu est aussi politique, voire électoral, à quelques mois des municipales. La justice, elle, suivra son cours.